

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2001 B 02897 Numéro SIREN : 434 681 458 Nom ou dénomination : 5/8EME COSMETO
--

Ce dépôt a été enregistré le 08/06/2022 sous le numéro de dépôt 60397

1 - BILAN ACTIF

DGFIP N° 2050 2018

Désignation de l'entreprise : 5/8EME COSMETO Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois 12

Adresse de l'entreprise : 10/12 RUE DE MONT LOUIS 75011 PARIS Durée de l'exercice précédent 12

Numéro SIRET 4 3 4 6 8 1 4 5 8 0 0 0 2 3 si déposé néant, cochez la case : ☐ *

				Exercice N clos le, 31/12/2017					
				Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3			
Capital souscrit non appelé (I)		AA							
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC				
		Frais de développement *	CX		CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG				
		Fonds commercial (1)	AH		AI				
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK				
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO				
		Constructions	AP		AQ				
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS				
		Autres immobilisations corporelles	AT		AU				
		Immobilisations en cours	AV		AW				
		Avances et acomptes	AX		AY				
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT				
		Autres participations	CU		CV				
		Créances rattachées à des participations	BB		BC				
		Autres titres immobilisés	BD		BE				
		Prêts	BF		BG				
		Autres immobilisations financières *	BH		BI				
	TOTAL (II)		BJ		BK				
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM				
		En cours de production de biens	BN		BO				
		En cours de production de services	BP		BQ				
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS				
		Marchandises	BT	421 765	BU	421 765			
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW				
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	104 876	BY	104 876			
		Autres créances (3)	BZ	25 455	CA	25 455			
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC				
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE				
	Comptes de Régularisation	DIVERS	Disponibilités	CF	2 140	CG	2 140		
Charges constatées d'avance (3)*			CH		CI				
TOTAL (III)		CJ	554 237	CK	554 237				
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW							
Primes de remboursement des obligations (V)		CM							
Écarts de conversion actif * (VI)		CN							
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	554 237	IA	554 237				
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	(3) Part à plus d'un an :		CR		
Clause de réserve de propriété : * Immobilisations :		Stocks :		Créances :					

* Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032 - NOT

Désignation de l'entreprise : 5/8EME COSMETO

Néant ☐ *

				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) *	(Dont versé :	40 000	DA	40 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB	
	Écarts de réévaluation (2) *	(dont écart d'équivalence :	EK	DC	
	Réserve légale (3)			DD	4 000
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE	
	Réserves réglementées (3)*	(Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours :	B1	DF	
	Autres réserves	(Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *	EJ	DG	
	Report à nouveau			DH	254 495
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	(11 290)
	Subventions d'investissement			DJ	
	Provisions réglementées *			DK	
	TOTAL (I)			DL	287 204
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
	Avances conditionnées			DN	
	TOTAL (II)			DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	
	Provisions pour charges			DQ	
	TOTAL (III)			DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS	
	Autres emprunts obligataires			DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs	EI		DV	237 686
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	15 755
	Dettes fiscales et sociales			DY	13 590
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	
	Autres dettes			EA	
	Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB	
	TOTAL (IV)			EC	267 032
	Écarts de conversion passif *		(V)	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	554 237
RENVois	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		IB	
	(2)	Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959)		IC	
		Écart de réévaluation libre		ID	
		Réserve de réévaluation (1976)		IE	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	267 032
	(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	

* Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032 - NOT

3 - COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (en liste)

DGFîP N° 2052 2018

Désignation de l'entreprise : 5/8EME COSMETO

Néant ☐ *

			Exercice N						
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		FA	136 009	FB		FC	136 009	
	Production vendue	{ biens * services *	FD		FE		FF		
			FG		FH		FI		
			Chiffres d'affaires nets *		FJ	136 009	FK		FL
	Production stockée *						FM		
	Production immobilisée *						FN		
	Subventions d'exploitation						FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)						FP	24 683	
	Autres produits (1) (11)						FQ	172	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	160 866	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *						FS	29 719	
	Variation de stock (marchandises) *						FT	74 865	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *						FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*						FW	49 051	
	Impôts, taxes et versements assimilés *						FX	449	
	Salaires et traitements *						FY		
	Charges sociales (10)						FZ		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	{ - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions					GA	
								GB	
				Sur actif circulant : dotations aux provisions *				GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD	
	Autres charges (12)						GE		
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	154 085	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	6 780		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)						GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)						GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM		
	Différences positives de change						GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO		
	Total des produits financiers (V)						GP		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *						GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	2 651	
	Différences négatives de change						GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT		
	Total des charges financières (VI)						GU	2 651	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(2 651)		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	4 129		

* Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032 - NOT

4 - COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFîP N° 2053 2018

Désignation de l'entreprise : 5/8EME COSMETO

Néant ☐ *

										Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion									HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *									HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges									HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)									HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)									HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *									HF	15 420
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions									HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)									HH	15 420
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI	(15 420)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)										HK	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	160 866
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	172 157
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)										HN	(11 290)
RENVois	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme								HO	
	(2)	Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								HY	
	(3)	Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier								IG	
										HP	
										HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								1H	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées								1J	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées								1K	
	(6 bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)								HX	
	(6 ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)								RC	
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)								RD	
	(9)	Dont transferts de charges								A1	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)								A2	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)								A3	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)								A4	
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives		A6		obligatoires	A9				
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :						Exercice N			
								Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
TOTAL GENERAL							15 420				
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :						Exercice N				
							Charges antérieures		Produits antérieurs		
TOTAL GENERAL											

* Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032 - NOT

5/8 EME COSMETO
Société par actions simplifiée
Au capital de 40 000 euros
Siège social : 10/12 Rue de Mont Louis
75011 PARIS
RCS PARIS B 434 681 458

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 25 JUIN 2018

L'an deux mille dix-huit, et le vingt-cinq juin, à seize heures, les associés de la Société se sont réunis en Assemblée générale ordinaire annuelle sur convocation du Président.

Monsieur Franck MESNEL préside la séance en sa qualité de Président de la Société.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le Président permet de constater que les associés présents et représentés réunissant plus de la moitié du capital, le Président peut valablement délibérer.

La Société GRANT THORNTON, Commissaire aux Comptes de la société, régulièrement convoquée n'assiste pas à la réunion.

Le Président met à la disposition des associés :

- un exemplaire de la convocation des associés ;
- la copie de la lettre de convocation adressée au Commissaire aux comptes avec l'avis de réception;
- les statuts de la Société ;
- la feuille de présence à l'Assemblée ;
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la Société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;
- le rapport de gestion du Président ;
- le tableau des résultats financiers des cinq derniers exercices ;
- les rapports du Commissaire aux comptes ;
- le texte des résolutions proposées à l'Assemblée.

Puis le Président déclare que l'inventaire, les comptes annuels, le rapport de gestion du Président, les rapports du Commissaire aux comptes, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par les statuts, ont, conformément auxdits statuts, été communiqués aux associés huit jours au moins avant la date de la présente assemblée, le tout conformément aux dispositions des statuts.

Le Président déclare également que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été communiqués au Commissaire aux comptes dans les délais prévus par la loi.

L'assemblée lui donne acte de ces déclarations.

f1

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017 et quitus au Président,
- Affectation du résultat,
- Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 227-10 et suivants du Code de commerce; approbation de ces conventions,
- Rémunération du Président,
- Pouvoir.

Le Président donne lecture du rapport de gestion du Président et des rapports du Commissaire aux comptes.

Puis, le Président ouvre la discussion.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président et du rapport général du Commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017 tels qu'ils ont été présentés et qui font apparaître une perte comptable de 11 291 euros, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'Assemblée générale donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Sur proposition qui lui est faite, l'Assemblée générale annuelle des associés décide d'affecter le résultat de l'exercice de la façon suivante :

- 11 291 euros seront mis en report à nouveau, ce qui portera ce dernier à 243 205 euros.

Compte tenu de cette affectation, l'Assemblée générale constate que les capitaux propres de la société s'élèvent maintenant à un montant de 287 205 euros.

L'Assemblée générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividendes au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.



TROISIÈME RESOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes, sur les conventions relevant de l'article L. 227-10 du Code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution, soumise à un droit de vote auquel les associés intéressés n'ont pas participé, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale déclare que les fonctions de Président ne sont pas rémunérées.

Par conséquent, Monsieur Franck MESNEL n'a perçu aucune rémunération au titre de ses fonctions au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à seize heures trente.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et par les associés présents.

Le Président

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Franck Mesnel', written over a horizontal line.

Les associés

5/8 EME COSMETO
Société par actions simplifiée
Au capital de 40 000 euros
Siège social : 10/12 rue de Mont Louis
75011 PARIS
RCS PARIS B 434681458

**RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT SUR LES OPERATIONS DE
L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2017**

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée générale annuelle conformément aux dispositions légales et statutaires de notre société à l'effet de vous demander d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Le présent rapport, de même que le compte de résultat, son annexe, le bilan dudit exercice, le texte des résolutions soumises à votre approbation et tous autres documents et renseignements s'y rapportant, ont été tenus à votre disposition au siège social dans les conditions et délais prévus par les dispositions légales et réglementaires.

Le contrôle des comptes de l'exercice écoulé a été réalisé par votre Commissaire aux comptes. Il vous sera donné lecture de son rapport général ainsi que du rapport sur les conventions visées à l'article L225-38 du Code de commerce.

Les comptes qui vous sont soumis ont été établis conformément aux principes définis par le Code de commerce et la législation en vigueur, et sans aucune modification par rapport aux comptes du précédent exercice, tant en ce qui concerne les méthodes d'évaluation que les méthodes de présentation.

Le plan adopté pour le présent rapport est le suivant :

1. Situation de la société à la date du présent rapport.
2. Perspectives d'avenir
3. Résultats économiques et financiers
4. Présentation des comptes annuels
5. Proposition d'affectation du résultat
6. Rappel des dividendes antérieurement distribués
7. Tableau des résultats des cinq derniers exercices
8. Activité de recherche et développement
9. Dépenses non déductibles fiscalement
10. Participation
11. Rémunération du Président
12. Conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce
13. Administration et Contrôle de la Société
14. Décisions soumises à l'approbation de l'assemblée



1. SITUATION DE LA SOCIETE A LA DATE DU PRESENT RAPPORT

La société a démarré son activité en 2006 et son chiffre d'affaires était jusqu'en 2014 constitué de royalties touchées dans le cadre de contrats de licence signés avec des licenciés.

Depuis 2014, la société a repris l'activité en direct.

En 2017 l'activité a régressée et a représenté 136 009 euros contre 246 279 euros de chiffre d'affaires en 2016. Aucun développement de nouveau produit n'a été lancé, la société écoulant les stocks de marchandises. L'objectif est de réduire l'offre et de diminuer le poids des stocks.

Il convient de souligner que les réseaux de parfumerie connaissent actuellement une activité très difficile, en France comme à l'étranger.

2. PERSPECTIVES D'AVENIR

La société Cosmeto va poursuivre son activité en 2018 avec la même stratégie prudente que celle adoptée en 2017. Aucun nouveau développement de produit ne sera lancé.

Le réseau des parfumeries en France n'est pas dans les objectifs commerciaux, en l'absence de force commerciale dédiée à ce type de distribution.

Les ventes seront concentrées dans le réseau textile de la marque et dans des réseaux de déstockage.

3. RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 154 086 euros contre 190 838 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation positif ressort à 6 781 euros contre 55 441 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat de l'exercice se solde par une perte de 11 291 euros après impôt contre un bénéfice de 39 976 euros au titre du précédent exercice.

Au 31 décembre 2017, le total du bilan de la société s'élevait à 554 238 euros contre 630 100 euros pour l'exercice précédent. Cette diminution provient pour une part significative de la réduction des stocks.

4. PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles de l'exercice précédent.

Le bilan et le compte de résultat figurent en annexe.

5. PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Les comptes annuels, tels qu'ils sont présentés et soumis à votre approbation, font ressortir une perte de 11 291 euros que nous vous proposons d'affecter de la manière suivante :



- La totalité de la perte, soit 11 291 euros, sera mise en report à nouveau, ce qui portera ce dernier à 243 205 euros.

Ainsi, les capitaux propres s'élèveront à 287 205 euros.

6. RAPPEL DES DIVIDENDES ANTERIEUREMENT DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts il est précisé qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes au cours de l'exercice. Il n'y a pas eu de dividende distribué au cours des 3 derniers exercices.

7. TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article 1.48 du décret du 23 mars 1967, le tableau faisant apparaître les résultats de la société au cours des cinq derniers exercices.

8. ACTIVITES DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 236-1 du Code général des impôts aucune activité de recherche et développement n'a été menée au cours de l'exercice.

9. DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

10. PARTICIPATIONS

Conformément aux dispositions de l'article L 233 du Code de commerce nous vous informons que nous n'avons pris, au cours de cet exercice, aucune participation.

11. LA REMUNERATION DU PRESIDENT

Il est précisé que le Président ne perçoit aucune rémunération pour l'exercice de ses fonctions de mandataire social au sein de notre société.

12. CONVENTIONS DE L'ARTICLE L 227-10 DU CODE DE COMMERCE

Nous vous demandons, conformément à l'article 227-10 du Code de commerce, d'approuver les conventions visées à ce même article, ainsi qu'elles sont relatées dans le rapport spécial du Commissaire aux comptes.

13. DELAI DE REGLEMENT DES FOURNISSEURS

Selon la loi sur la modernisation de l'économie (c. com. art. L. 441-6-1 et D. 441-4 ; LME art. 24-II), les délais de règlement fournisseurs français sont en respect avec la loi.



En 2017 :

		2017 Echéance			
	Echues	0-30 j	30-45 j	45-60 j	> 60 j
Dettes fournisseurs		13 836			0

En comparaison avec l'année précédente : 2016

		2016 Echéance			
	Echues	0-30 j	30-45 j	45-60 j	> 60 j
Dettes fournisseurs		40 265			0

14. DECISIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE

Approbation des comptes clos au 31 décembre 2017

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président et du rapport général du Commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017 tels qu'ils ont été présentés et qui font apparaître une perte comptable de 11 291 euros, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Affectation du résultat

Sur proposition qui lui est faite, l'Assemblée générale annuelle des associés décide d'affecter la perte de l'exercice de la façon suivante : -11 291 euros seront mis en report à nouveau, ce qui portera ce dernier à 243 205 euros.

Compte tenu de cette affectation, l'Assemblée générale constate que les capitaux propres de la société s'élèvent maintenant à un montant de 287 205 euros.

Approbation des conventions règlementées

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes, sur les conventions relevant de l'article L. 227-10 du Code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Rémunération du Président

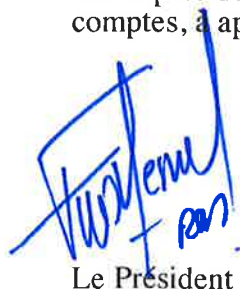
L'Assemblée générale déclare que les fonctions de Président ne sont pas rémunérées.

Pouvoirs

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

En conclusion, nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous voudrez bien donner à votre président quitus de sa gestion pour l'exercice social sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

Votre président vous invite, après la lecture des rapports présentés par votre Commissaire aux comptes, à approuver par votre vote les résolutions qui vont vous être soumises.



Le Président

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

CINQ HUITIEMES COSMETO SAS

Société par actions simplifiée
au capital de 40 000 €

10-12, rue de Mont Louis
75011 Paris

Grant Thornton

SA d'Expertise Comptable et
de Commissariat aux Comptes
au capital de 2 297 184 €
inscrite au tableau de l'Ordre de la région
Paris Ile de France et membre
de la Compagnie régionale de Versailles
632 013 843 RCS Nanterre

29, rue du Pont
92200 Neuilly-sur-Seine

Exercice clos le 31 décembre 2017

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Société Cinq Huitièmes Cosmeto SAS

Exercice clos le 31 décembre 2017

Aux Associés de la société CINQ HUITIEMES COSMETO SAS,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **CINQ HUITIEMES COSMETO SAS** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux Associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux Associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly-sur-Seine, le 18 juin 2018

Le Commissaire aux Comptes

Grant Thornton

Membre français de Grant Thornton International



Olivier Bochet
Associé

5/8EME COSMETO

BILAN ACTIF

Intitulés	31/12/2017			31/12/2016
	Brut	Amortissements Provisions	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
<i>Total immobilisations incorporelles</i>				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
<i>Total immobilisations corporelles</i>				
Immobilisations financières				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
<i>Total immobilisations financières</i>				
ACTIF IMMOBILISE				
Stocks				
Matières premières, approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	421 765		421 765	496 630
<i>Total des stocks</i>	421 765		421 765	496 630
Créances				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Clients et comptes rattachés	104 876		104 876	65 160
Autres créances	25 455		25 455	37 675
Capital souscrit et appelé, non versé				
<i>Total des créances</i>	130 332		130 332	102 835
Disponibilités et divers				
Valeurs mobilières dont actions propres				
Disponibilités	2 140		2 140	30 634
Charges constatées d'avance				
<i>Total disponibilités et divers</i>	2 140		2 140	30 634
ACTIF CIRCULANT	554 237		554 237	630 100
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	554 237		554 237	630 100

5/8EME COSMETO

BILAN PASSIF

Intitulés	31/12/2017	31/12/2016
Situation nette		
Capital social ou individuel Dont versé 40 000	40 000	40 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	4 000	4 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	254 495	214 519
Resultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	(11 290)	39 976
<i>Total situation nette</i>	<i>287 204</i>	<i>298 495</i>
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	287 204	298 495
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Dettes financières		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers	237 686	269 121
<i>Total dettes financières</i>	<i>237 686</i>	<i>269 121</i>
Dettes d'exploitation		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	15 755	47 491
Dettes fiscales et sociales	13 590	14 991
<i>Total dettes d'exploitation</i>	<i>29 346</i>	<i>62 483</i>
Dettes diverses		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
<i>Total dettes diverses</i>		
Comptes de régularisation		
Produits constatés d'avance		
DETTES	267 032	331 604
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	554 237	630 100

5/8EME COSMETO

COMPTE DE RESULTAT

	31/12/2017			31/12/2016
	France	Export	Total	
Vente de marchandises	136 009		136 009	246 278
Production vendue : - biens				
Production vendue : - services				
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	136 009		136 009	246 278
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			24 683	
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			172	
Autres produits				
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION			160 866	246 279
Charges externes				
Achat de marchandises (y compris droits de douane)			29 719	388 590
Variation de stock (marchandises)			74 865	(251 939)
Achat de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			49 051	41 707
<i>Total charges externes</i>			153 636	178 358
Impôts, taxes et versements assimilés			449	75
Charges de personnel				
Salaires et traitements				
Charges sociales				
<i>Total charges de personnel</i>				
Dotations d'exploitation				
Dotations aux amortissements sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant				12 342
Dotations aux provisions pour risques et charges				
<i>Total dotations d'exploitation</i>				12 342
Autres charges				62
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION			154 085	190 837
RESULTAT D'EXPLOITATION			6 780	55 441
Opérations en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
Produits financiers				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS				
Charges financières				
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilées			2 651	
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES			2 651	
RESULTAT FINANCIER			(2 651)	
RESULTAT COURANT			4 129	55 441

5/8EME COSMETO

COMPTE DE RESULTAT (Suite)

	31/12/2017	31/12/2016
Produits exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	15 420	
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	15 420	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(15 420)	
Participation des salariés aux résultats		
Impôts sur les bénéfices		15 465
TOTAL DES PRODUITS	160 866	246 279
TOTAL DES CHARGES	172 157	206 302
BENEFICE ou PERTE	(11 290)	39 976

5/8EME COSMETO
10/12 RUE DE MONT LOUIS
75011 PARIS

Etats financiers au : **31 12 2017**

Règles et méthodes comptables

(Décret n° 83-1020 du 29-11-1983 - articles 7, 21, 24 début, 24-1, 24-2 et 24-3)

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Principes généraux appliqués

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels sont présentés conformément aux dispositions du Plan comptable général, homologué par le règlement n°2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) ainsi que les règlements ultérieurs venant modifier certains articles.

Participation, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode "du dernier prix d'achat connu".

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable ou lorsqu'il apparaît une perte probable.

Changement de méthodes

Il n'y a pas de changement de méthode d'évaluation ou de présentation au cours de l'exercice.

**5/8EME COSMETO
10/12 RUE DE MONT LOUIS
75011 PARIS**

Etats financiers au : **31/12/2017**

Faits caractéristiques

Néant

Evénements post clôture

Néant

MONTANT DES HONORAIRES CAC

Le montant des honoraires CAC s'élèvent à 1 637 € sur l'exercice .

**5/8ème COSMETO
10/12 RUE DE MONT LOUIS
75011 PARIS**

Etats financiers au : **31/12/2017**

ANNEXE

INFORMATIONS D'IMPORTANCE SIGNIFICATIVE

La société consolidante est la société FERSA, 10 Rue de Mont Louis, 75011 Paris.

5/8EME COSMETO

ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES

ETAT DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1) (2)			
Autres immobilisations financières			
Total actif immobilisé			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	104 876	104 876	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices	23 010	23 010	
Taxe sur la valeur ajoutée	2 445	2 445	
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers			
Groupe et associés (2)			
Débiteurs divers			
Total actif circulant	130 332	130 332	
Charges constatées d'avance			
TOTAL DES CREANCES	130 332	130 332	

(1) Montant des prêts accordés en cours d'exercice

(1) Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice

(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)

ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts et dettes auprès des ets de crédit à un an maxi				
Emprunts et dettes auprès des ets de crédit à + de un an				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
Fournisseurs et comptes rattachés	15 755	15 755		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	13 590	13 590		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés (2)	237 686	237 686		
Autres dettes				
Dette représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES	267 032	267 032		

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice

(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice

(2) Montant des emprunts et dettes dus aux associés

5/8EME COSMETO

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Catégories de titres	Nombre de titres			Total	Valeur nominale
	Clôture N-1	créés pendant l'exercice N	remboursés pendant l'exercice N		
Actions ordinaires	2 000			2 000	20,00
Actions amorties					
Actions à dividende prioritaire					
Actions préférentielles					
Parts sociales					
Certificats d'investissements					
Total	2 000			2 000	

5/8EME COSMETO

VENTILATION DE L'IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

	31/12/2017					31/12/2016
	Résultat avant report déficitaire	report déficitaire	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net	Résultat net
Résultat courant	(11 290)		(11 290)		(11 290)	39 976
Résultat exceptionnel à court terme						
Résultat exceptionnel à long terme						
Résultat intégration fiscale						
Participation des salariés						
Créances d'impôt						
TOTAL	(11 290)		(11 290)		(11 290)	39 976